



POUR Elles info

Janvier 2026

Sommaire

Page 1 - édito

Gagner l'égalité femmes/hommes

Page 2

L'EVAR/S, un levier pour faire reculer la montée du masculinisme ?

Page 3

Le bâillonneur bâilloné : une victoire historique dans la lutte syndicale et féministe contre les violences sexistes et sexuelles

Page 5

Pas de statut pour les AESH : un renoncement à l'égalité salariale

Comité de rédaction

Elise Arnol, Benoît Chaisy, Amandine Cormier, Ludivine Debacq, Sigrid Gerardin, Amélie Laprand, Violaine Mengin, Julie Robert, Anne Roger.

Retrouvez et téléchargez les numéros précédents de POUR ELLES INFO



Fédération syndicale unitaire
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
Tél. 01 41 63 27 30

Gagner l'égalité femmes/hommes : c'est gagner des droits sociaux pour tous et c'est aussi faire reculer l'extrême droite !

Ce CDFN se tient dans un moment où les militantes syndicales féministes sont pleinement engagées dans la préparation de la mobilisation du 8 mars. La FSU, aux côtés des autres organisations syndicales et du mouvement féministe, réaffirme sa solidarité internationale avec toutes les femmes et tous les peuples frappés de plein fouet par les conflits armés, les guerres impérialistes et d'occupations.

En France, nos combats se poursuivent contre un budget d'austérité profondément sexiste tandis que nous intervenons dans les négociations sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique et sur la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. Les femmes seront une fois de plus les premières touchées par ces politiques d'austérité qui ciblent prioritairement les services publics dont elles sont à la fois les principales usagères et les premières salariées.

Le refus obstiné du Sénat d'accorder un véritable statut aux personnels AESH est scandaleux. C'est un déni criant de leur professionnalité, de la complexité de leur métier et de leur rôle incontournable dans tous les établissements scolaires. La DGAFP n'est pas en reste : en refusant de s'attaquer aux racines des inégalités – ces métiers massivement féminisés qu'elle maintient délibérément dans la précarité, elle piétine le principe fondamental de la loi « à travail de valeur égale, salaire égal ».

Sur le front des violences sexistes et sexuelles (VSST) au sein de nos syndicats,

saluons la victoire éclatante des camarades féministes de la CGT et du SUPAP Ville de Paris qui n'ont rien lâché face aux démarches et procédures-bâillons dont elles ont été la cible. La lutte paie, et cette victoire doit nous guider comme une boussole. Faire taire « le bâillonneur » est un combat essentiel contre la multiplication de ces stratégies virilistes dont l'unique objectif est d'intimider et de museler les victimes.

Dans les séquences électorales à venir, la FSU réaffirme que la conquête de mesures fortes en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes constitue un levier concret pour faire reculer le ressentiment social et les forces réactionnaires sexistes et racistes d'extrême droite qui s'en nourrissent.

Pour gagner l'égalité, pour un monde de paix, débarrassé du fléau des violences sexistes et sexuelles et contre l'extrême droite, La FSU appelle l'ensemble des militantes et militants à construire des mobilisations massives le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.



22 novembre 2025, Paris

L'EVAR/S, un levier pour faire reculer la montée du masculinisme ?

Al'occasion du 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le sida, Sidaction a rendu public les résultats d'un sondage inédit réalisé par Opinionway. Ce sondage révèle une percée importante des discours masculinistes auprès des hommes en France, tous âges confondus, même si les 16-34 ans sont les plus touchés. Quelques chiffres clefs alarmants sont à retenir et à analyser et convergent avec d'autres analyses comme celle du HCE.

Les résultats de l'enquête montrent que les hommes perçoivent un climat d'hostilité à leur encontre : 52 % des hommes trouvent que la société s'acharne sur eux (59 % chez les 25-34 ans) et 58 % jugent que le féminisme va trop loin et en fait trop aujourd'hui. Or chacun·e sait pourtant parfaitement que « le féminisme est une théorie radicale qui exige que les femmes soient des êtres humains à part entière avec les mêmes droits que les hommes ». La virilité reste un marqueur normatif puissant. Un homme sur deux (51 %) juge important d'être viril (65 % parmi les sympathisants d'extrême droite) et ils sont autant à déplorer que les hommes ne le soient plus suffisamment (46 %). Selon Florence Thune, directrice générale de Sidaction : « le sondage nous révèle que la virilité continue de jouer un rôle déterminant dans la construction identitaire des hommes. Et ce n'est pas sans conséquence sur leurs comportements sexuels puisqu'ils sont bien trop nombreux (40 %) à penser qu'être un homme, c'est oser prendre des risques, y compris sexuels ».

64 % déclarent ne plus savoir ce qu'ils ont le droit de dire ou faire dans la sexualité et 58 % trouvent que la sexualité hétéro s'est complexifiée pour les hommes ces dernières années (vs 32 % des femmes qui partagent cet

avis). Les discours masculinistes s'articulent autour d'une misogynie importante et une domination violente. Les représentations à l'égard des femmes restent imprégnées de suspicion et de jugements négatifs : 43 % des 16-34 ans pensent qu'une femme qui multiplie les partenaires « ne se respecte pas » et qu'une femme qui exprime ouvertement son désir sexuel ne cherche pas vraiment à être respectée par les hommes (24 %).

« Ces croyances envers les discours masculinistes fragilisent la prévention, augmentent les prises de risque, et déstabilisent profondément la culture du consentement, pourtant centrale dans la lutte contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles » indique Florence Thune.

Pour contrer l'influence de ces discours toxiques il est nécessaire et urgent de développer le volet préventif des luttes syndicales et féministes en mettant en place l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVAR/S), de la maternelle au lycée. Les séances d'EVAR/S constituent aujourd'hui le levier le plus solide et le plus éprouvé pour lutter contre ces idées reçues, développer l'esprit critique et renforcer la prévention mais aussi pour détecter et agir contre les violences sexistes et sexuelles au plus tôt. Pour rappel, Sidaction, avec Le Planning familial et SOS homophobie ont saisi le tribunal administratif de Paris pour faire respecter la loi de 2001 qui prévoit trois séances annuelles d'EVAR/S pour les élèves, de l'école au lycée. Le tribunal administratif de Paris a reconnu que l'État a manqué, jusqu'en février 2025, à son obligation d'organiser les séances d'information et d'éducation à la sexualité prévues par la loi du 4 juillet 2001.

Le tribunal a constaté la carence fautive de l'État, a reconnu que cette défaillance a porté préjudice au travail des associations, et a condamné l'État au versement d'un euro symbolique demandé en réparation du préjudice moral. Le tribunal a cependant considéré que l'arrêté du 3 février 2025, fixant de nouveaux programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVAR/S), et la circulaire du 4 février 2025 suffisaient à démontrer que l'État a pris les mesures nécessaires. Nous savons qu'un programme ne garantit en rien son application. Selon le rapport IGESR, entre 15 et 20 % des élèves bénéficient des séances obligatoires ; les équipes éducatives ont besoin d'une formation solide sur le sujet et les associations voient leurs financements diminuer et leurs possibilités d'interventions entravées, alors qu'elles sont essentielles à la mise en œuvre des séances. Pour la FSU, il est urgent de mettre en place une véritable politique publique de formation initiale et continue, dotée de moyens humains et financiers.



Le bâillonneur bâilloné : une victoire historique dans la lutte syndicale et féministe contre les violences sexistes et sexuelles

C'est la victoire féministe, Féministe et syndicale, Régis voulait nous bâillonner, Aujourd'hui, il s'est défilé Bravo bravo les féministes !

Le 16 octobre, un procès pour diffamation devait se tenir contre une ex-syndicaliste du collectif « femmes mixité de la CGT ville de Paris » et du représentant officiel de la cellule de veille confédérale violences sexistes et sexuelles de la CGT – Philippe Martinez.

Une poursuite pour diffamation pour avoir parlé lors d'un congrès

La syndicaliste était poursuivie par un plaignant pour avoir lu le bilan du collectif femmes mixité auquel elle appartenait dans un congrès de la CGT en janvier 2020. Les camarades de ce collectif déploraient la gestion de violences sexistes et sexuelles au sein de la CGT ville de Paris. Elles intervenaient pour prévenir d'autres situations et exiger qu'aucun homme violent ne puisse devenir dirigeant d'une structure syndicale. Comme dans le monde du travail, elles demandaient à la CGT davantage de prévention, d'accompagnement des victimes, de mise à l'écart du responsable incriminé.

Ne pas aller au bout de la procédure pour éviter que la « vérité » n'éclate

Un plaignant a engagé une procédure pour diffamation. Cette inversion de la culpabilité, qui fait passer les femmes de la position de victimes à celle d'agresseuses, est une stratégie bien identifiée dans les violences sexistes et sexuelles et vise à intimider toujours davantage les véritables victimes. Ces procédures ou démarches-bâillons cherchent avant tout à faire taire, isoler et épuiser celles qui dénoncent.

Cependant, 4 jours avant le procès, le plaignant, ancien secrétaire général de la CGT FTDNEEA-syndicat du nettoiement et des déchets CGT ville de Paris se désistait. Une action pour abus de procédure a été engagée à son encontre et 2000 € devront être versés aux victimes s'il est condamné.

Si ce syndicaliste a préféré ne pas aller jusqu'au bout, c'est que les agressions commises auraient été exposées publiquement et cela n'aurait pas été en sa faveur ! Comme on peut le lire dans la première enquête sur des violences sexistes de Médiapart sur un syndicat, plusieurs faits de violences sexistes et sexuels se sont déroulés de manière directe ou indirecte sous l'impulsion de ce cadre dirigeant : des allusions sexuelles, des slogans sexistes lors de manifestation comme celle du 9 mars 2016 : « Michel

et Jacky occupes toi d'El Khomri » au micro du camion de son syndicat, ou « on va vous baiser »

» Des agressions sexuelles autour de ce même camion lors de la manifestation de juin 2016.

» Une violence physique d'une camarade avec plusieurs semaines d'arrêt en accident du travail le 2 décembre 2016 : « Il m'a attrapée par les cheveux et m'a poussée-violemment sur une table ».

» Et enfin, en février 2017, une forme d'harcèlement sexuel sur une nouvelle syndiquée : « Je vais te former dans ma chambre. »

Les syndicalistes féministes n'ont rien lâché

Tous ces faits ont été dénoncés auprès des différentes instances de la CGT dont la cellule de veille confédérale qui a rendu son rapport reconnaissant les faits. Mais le rapport a été enterré suite à de nombreux soutiens et pressions de ce « leader ».

Les militantes n'ont pas lâché. Par des actions de sensibilisation sur le sujet, les camarades ont impulsé pour la première fois à cette échelle un débat collectif et démocratique sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) dans de nombreux syndicats CGT. Elles ont proposé des amendements dans les congrès pour faire évoluer les fonctionnements internes en termes de prévention et de gestion des situations de VSS. Les prémisses de ce qui deviendra aujourd'hui « le cadre commun » de la CGT en la matière.

Face à cette mobilisation et ces dénonciations, la plainte pour diffamation a été déposée par le plaignant avec un objectif clair : bâillonner à jamais les victimes et militantes qui ont animés ce combat, tout en facilitant son impunité jusqu'à son départ à la retraite au printemps dernier.

Une victoire comme sanction des agresseurs

À la suite, une procédure abusive a été déposée et considérée comme recevable de la part de la procureure justifiant ainsi « la silenciation sur un sujet de société ». La justice a réclamé des frais au plaignant pour désistement abusif. Les agresseurs qui veulent poursuivre en diffamation des camarades victimes qui osent parler savent aujourd'hui qu'ils peuvent et perdront pour procédure abusive.



22 novembre 2025, Paris

Ces démarches ont un coût pour la justice (instruction des demandes, procès) alors qu'elle est déjà à l'os. C'est un coût aussi pour les victimes qu'il faudra indemniser pour les préjudices de temps, d'énergie et de santé que cette procédure engendre.

Une victoire du #Meetoo syndical

Cette lutte aura duré plus de 9 ans ! La mobilisation collective et déterminée a payé. Lors de l'annonce de cette victoire syndicale et féministe l'avocat du syndicaliste a justifié son désistement par sa peur du rassemblement intersyndical national FSU CGT Solidaires, Unef et de féministes qui a eu lieu avec succès devant le parvis du tribunal le 16 octobre avec une centaine de manifestant·es déterminées et péchu·es.

Le juge a considéré que cet argument ne tenait pas pour un syndicaliste qui savait bien que sa plainte pour diffamation serait contestée par une mobilisation collective.

Outre les faits qui auraient été révélé au sein du tribunal, le syndicaliste n'a pas eu le courage d'affronter la mobilisation collective avec de nombreuses prises de paroles des victimes, de syndicalistes dont les secrétaires générales, et de féministes. Des slogans joyeux ont été scandés avec excellence et intervention du réseau de soutien Résyfem (resyfem@riseup.net).

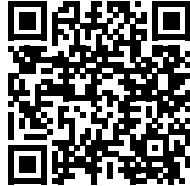
Ce rassemblement a été un vrai temps de réparation de toutes celles qui ont lutté et a mis en lumière la puissance d'action syndicale féministe.

Constamment, nos syndicats sont traversés par de la violence, raciste, sexiste, de genre et dans le contexte ambiant de backlash, d'idées réactionnaires et d'extrême droite. Nous devons renforcer un travail de long terme sur faire évoluer nos organisations militantes pour plus de partage des tâches, éviter des fonctionnements de leader en solo en élargissant le nombre de militantes investies, d'assurer la « parité » une présence renforcée de femmes dans le syndicat. Enfin, les directions ne doivent jamais laisser des situations sexistes perdurer et doivent être exemplaires dans le traitement des plaintes et avec les victimes. Mobiliser la cellule de la FSU est indispensable. Il faut avoir les moyens de faire une enquête rigoureuse et suspendre provisoirement le camarade incriminé afin d'éviter qu'il organise son impunité et éviter qu'il orchestre

les représailles sur les témoins et victimes et évidemment prévenir par la formation en s'appuyant par exemple sur l'AVFT (voir code QR ci-contre).

Cette lutte gagnante est une invitation à poursuivre les luttes des femmes, des travailleuses, des militantes pour parler, dénoncer, prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans nos syndicats !

Catherine ALBERT, collectif féministe Supap FSU,
ex cgt Ville de Paris.



Soutien total à toutes les cellules de veille

Les démarches et procédures bâillons se multiplient à mesure que les femmes dénoncent les violences sexistes et sexuelles qui leur sont imposées que ce soit dans la sphère familiale, au travail ou au sein des organisations syndicales et politiques. Ces procédures, souvent initiées par les accusés, consistent en une stratégie d'inversion de la culpabilité désormais bien identifiée par les associations et syndicats qui travaillent de longue date sur les questions de VSS. Les auteurs cherchent ainsi à se présenter comme victimes en engageant des actions en justice – plaintes pour diffamation, dénonciation calomnieuse, etc....dans le but de faire taire, d'intimider ou d'épuiser les femmes qui osent dénoncer. Nos camarades investies dans les cellules de veille syndicales accomplissent un travail considérable et essentiel pour que le syndicalisme féministe que l'on porte en FSU ne soit pas relégué à un slogan mais relève bien d'un ensemble d'actions concrètes protectrices qui permettent aux femmes de militer sereinement. Pourtant, ces militantes essentielles dans les cellules sont, elles aussi, parfois directement la cible des démarches bâillon. Le secteur Femmes alerte la fédération sur ce phénomène préoccupant, tout en réaffirmant son soutien plein et entier aux structures de lutte contre les VSS, qui doivent être renforcées, ainsi qu'aux camarades qui agissent en interne pour que notre fédération soit exemplaire en la matière.

Le CA Femmes FSU

PAS DE STATUT POUR LES AESH : un renoncement à l'égalité salariale

Le mercredi 7 janvier, au Sénat, la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH a été vidée de sa substance avant d'être rejetée. Le ministre de l'Éducation s'est lui-même opposé à cette proposition, en ne montrant que mépris et en confirmant le choix politique de maintenir les AESH dans la précarité.

Aujourd'hui, 148 000 AESH jouent un rôle central dans la mise en œuvre de l'École inclusive et les femmes y sont représentées à 94 %. Comme beaucoup de professions du soin et de l'éducation, leur engagement est exploité, avec des salaires trop bas et une absence de perspectives.

Les emplois dits du care – ou du soin – sont considérés comme peu valorisants socialement, occupés majoritairement par des femmes, des femmes racisées et/ou issues de l'immigration. Environ un·e travailleur·se domestique sur six est une personne migrante, avec une proportion de 73,4 % de femmes parmi elleux. Selon la Commission européenne, 1 femme migrante d'un pays hors UE sur 5 est surqualifiée : en 2020, 40,7 % des femmes migrantes étaient surqualifiées contre 21,1 % des femmes non-migrantes. Alors qu'elles y exercent une place indispensable pour la société, elles subissent une précarité importante : salaires faibles, temps partiels subis, manque de droits sociaux et conditions de travail difficiles.

Nous revendiquons depuis longtemps maintenant, une loi pour un statut des AESH. Et ces revendications concernent l'ensemble de la communauté éducative. Défendre un statut pour les AESH, c'est défendre de meil-

leures conditions d'apprentissage pour les élèves en situation de handicap, de meilleures conditions de travail pour les équipes, et de meilleures conditions d'apprentissage pour toutes les élèves.

Se mobiliser pour que les AESH obtiennent un statut est un combat qui concerne toute la communauté éducative car cela engage l'avenir de l'école publique, les conditions de travail de toutes et tous, la prise en charge et la place données aux enfants handicapé·es.

Se mobiliser pour que les AESH obtiennent un statut fait partie du combat à mener contre le budget austéritaire patriarcal anti-femmes qui se prépare depuis plusieurs mois. Les femmes, parce qu'elles sont les plus précaires, en seront les premières victimes. Victimes de la baisse des aides d'allocations car elles sont plus nombreuses en famille monoparentale et sont surreprésentées parmi les allocataires des minimas sociaux, victimes de l'année blanche et du gel des salaires, victimes des coupes dans les dépenses de santé car elles sont également surreprésentées chez les personnes en affection longue durée.

Se mobiliser pour que les AESH obtiennent un statut fait partie des combats féministes pour que soit reconnus les métiers féminisés dont les AESH ne sont qu'un exemple ici. Une société émancipatrice ne peut accepter que la prise en charge des soins et de l'accompagnement des personnes handicapées, des plus vulnérables et des personnes âgées reposent, en partie, sur des personnels pauvres, aux conditions de vie précaires. Leurs compétences et leur professionnalisme doivent être reconnus, respectés et payés.

Il y a urgence absolue à :

- créer un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH,
- garantir une rémunération sur la base d'un temps plein,
- mettre en place une formation qualifiante et reconnue,
- clarifier les missions et reconnaître pleinement leur rôle éducatif,
- envisager la suppression des PIAL et des PAS.

